

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p><b>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</b></p> <p><b>Département du Val d'Oise</b></p> <p><b>Arrondissement de Pontoise</b></p> <p><b>Canton de Domont</b></p> <hr/> <p><b><u>PROCES VERBAL DU</u></b> <b><u>CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Procès-Verbal n°: P.V. – 002-2019</b></p> <p><b>Du : 11 avril 2019</b></p>
--	---

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
 Mesdames Chantal Delamour, et Isabelle Oger Adjointes au Maire,  
 Mesdames, Malvina Boquet et Madame Maria Marques Fernandes, Conseillères municipales  
 Messieurs Patrice Glandières, Régis Rousseau-Caffier et Michel Monteiro, Conseillers municipaux.

**ETAIENT ABSENTS**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 30**

Avant de commencer l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande au Conseil de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Gérard Wagenstrutz 1<sup>er</sup> adjoint au Maire qui nous a quittés le 17 Février dernier et pour notre ancien collègue Monsieur Gérard Flambard Conseiller Municipal de 2001 à 2008 qui nous a quittés le 04 avril dernier.

**A – Nomination du secrétaire de séance :**

Monsieur Le Maire propose que Madame Isabelle Oger, soit secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne, à l'**unanimité** Madame Isabelle Oger, comme secrétaire de séance.

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**019-2019 Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2019**

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu du 13 février 2019 a été joint à la convocation du Conseil Municipal du 11 avril 2019, il est demandé au conseil si il y a des observations sur ce compte rendu.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février 2019.

**020-2019 Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 de Code Général des Collectivités Territoriales :**

Monsieur Le Maire présente les décisions de gestion courante qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal :

- ✓ Une convention d'adhésion 2019 à l'I.F.A.C Val d'Oise
- ✓ Une convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France

**Le Conseil Municipal,**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2122-22

**Vu**, la délibération N°030-2014 du Conseil Municipal en date du dix avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**001-2019 du 09 avril 2019 CONVENTION D'ADHESION 2019 A L'I.F.A.C VAL D'OISE**

Il est décidé de signer une convention d'adhésion avec l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil du Val d'Oise pour l'année 2019. L'adhésion pour l'année 2019 est fixée pour un montant de 50.00 €. Les dépenses liées à cette convention seront imputées au budget 2019 de la Commune de Béthemont-la-Forêt,

**002-2019 du 09 avril 2019 CONVENTION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

Il est décidé de signer une convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la région d'Île-de-France. Cette convention est convenue pour une durée de 3 ans et que les dépenses liées à cette convention seront imputées au budget 2019 et suivant de la Commune de Béthemont-la-Forêt,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal,**

**Prend acte** des décisions de gestion courante qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **021-2019 Détermination du nombre d'Adjoints au Maire**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 mars 2014 et du 13 février 2019, le nombre d'adjoints avait été fixé à 3. Monsieur Gérard Wagentruz a été élu 1<sup>ère</sup> adjoint, Madame Chantal Delamour a été élue 2<sup>ème</sup> adjointe, Madame Isabelle Oger a été élu 3<sup>ème</sup> adjoint. Faisant suite au décès de Monsieur Gérard Wagentruz, 1<sup>er</sup> adjoint, le 17 février dernier. Monsieur Le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 2 pour la fin de cette mandature. Par conséquent il est proposé de remonter chaque Adjoints au Maire et Conseillers Municipaux d'un rang au tableau des effectifs.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-1, L 2122-4 et L2122-7,

**Vu** la délibération n° 002-2014 du 28 mars portant élection des Adjoints au Maire,

**Vu** la délibération n° 002-2019 du 13 février 2019, portant sur la décision de suppression ou de maintien du poste de troisième adjoint,

**Considérant** que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger.

**Considérant** le Décès de Monsieur Gérard WAGENTRUTZ

**Monsieur le Maire** propose de ne pas procéder à son remplacement en qualité d'adjoint au maire et de réduire le nombre d'adjoints à deux

**En conséquence** il est proposé de ne pas modifier l'ordre du tableau du conseil municipal, néanmoins, il est proposé de remonter chaque adjoint d'un rang de la façon suivante :  
1<sup>er</sup> Adjointe au Maire Madame Chantal DELAMOUR  
2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire Madame Isabelle OGER

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Décide** de fixer le nombre d'adjoints à deux

**Approuve** le nouveau tableau des élus modifié comme suit :

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM
Maire	M.	Dagonet Didier
Première Adjointe	Mme	Delamour Chantal
Deuxième Adjointe	Mme	Oger Isabelle
Conseiller Municipal	M.	Glandières Patrice
Conseiller Municipal	M.	Rousseau-Caffier Régis
Conseillère Municipale	Mme	Boquet Malvina
Conseillère Municipale	Mme	Marques Fernandes Maria
Conseiller Municipal	M.	Monteiro Michel

### **022-2019 Désignation d'un Conseiller Communautaire suppléant**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Gérard Wagentruz, il convient de nommer un membre suppléant au sein du Conseil Communautaire. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Gérard Wagentruz, Madame Chantal Delamour 1<sup>er</sup> Adjointe au Maire, membre suppléant,

**Vu**, la loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée, notamment son article 11 IV,

**Vu**, le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-6-1, L5211-6-2, L5211-5, et L5211-6 relatifs à la composition de l'organe délibérant,

**Vu**, le code électoral et notamment son article L. 273-11,

**Vu**, la délibération 2015/06/06-quater du 26 juin 2015 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts,

**Vu**, la délibération n° 057-2015 du 30 novembre 2015 désignant les représentants de la commune de Béthemont-la-Forêt au sein du Conseil Communautaire,

**Considérant**, le décès de Monsieur Gérard Wagentruz,

**Considérant**, qu'il est nécessaire de remplacer le Conseiller Communautaire suppléant,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** la nomination de Madame Chantal Delamour, en tant que Conseillère Communautaire suppléante en remplacement de Monsieur Gérard Wagenutz,

**Nomme** les membres suivants :

- Didier Dagonet, Maire, Conseiller Communautaire,
- Chantal Delamour, 1<sup>er</sup> Adjointe au Maire, Conseillère Communautaire suppléante,

**Dit** que la présente délibération sera notifiée aux intéressés à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

**023-2019 Désignation d'un délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Gérard Wagenutz il convient de nommer un délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Gérard Wagenutz, Monsieur Michel Monteiro, Conseiller Municipal, qui était jusqu'à présent délégué suppléant en tant que délégué titulaire et Madame Isabelle Oger Adjointe au Maire, en tant que déléguée suppléante.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 075-2016 du 05 décembre 2016 portant désignation des représentants communaux pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains,

**Vu** la délibération n° 006-2019 du 13 février 2019 portant désignation d'un délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains,

**Considérant** le décès de Monsieur Gérard Wagenutz, 1<sup>er</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau délégué titulaire,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** la nomination de Monsieur Michel Monteiro, Conseiller Municipal, en tant que délégué titulaire et Madame Isabelle Oger Adjointe au Maire, en tant que déléguée suppléante pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains en remplacement de Monsieur Gérard Wagenutz,

**Nomme** les membres suivants :

- Didier Dagonet, Maire, délégué titulaire,
- Michel Monteiro, Conseiller Municipal, délégué titulaire,
- Isabelle Oger, Adjointe au Maire, déléguée suppléante,
- Patrice Glandières, Conseiller Municipal, délégué suppléant,

**Dit** que la présente délibération sera notifiée aux intéressés à la CCVO3F et au SIARE.

**024-2019 Désignation d'un délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Gérard Wagenstrutz il convient de nommer un délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Gérard Wagenstrutz, Monsieur Michel Monteiro, Conseiller Municipal, qui était jusqu'à présent délégué suppléant en tant que délégué titulaire et Madame Isabelle Oger Adjointe au Maire, en tant que déléguée suppléante.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 012-2014 du 10 avril 2014 portant désignation des représentants communaux pour le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise,

**Considérant** le décès de Monsieur Gérard Wagenstrutz, 1<sup>er</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau délégué titulaire,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** la nomination de Monsieur Michel Monteiro, Conseiller Municipal, en tant que délégué titulaire et Madame Isabelle Oger Adjointe au Maire, en tant que déléguée suppléante pour le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise en remplacement de Monsieur Gérard Wagenstrutz,

**Dit** que les délégués au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise sont donc :

Délégué titulaire : Monsieur Michel Monteiro, Conseiller Municipal  
Déléguée suppléante : Madame Isabelle Oger, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

**Dit** que la présente délibération sera notifiée aux intéressés et au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise.

**025-2019 Désignation d'un délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité en Ile de France**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Gérard Wagenutz il convient de nommer un délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité en Ile de France. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Gérard Wagenutz, Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire, en tant que délégué titulaire.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 013-2014 du 10 avril 2014 portant désignation des représentants communaux pour le Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité en Ile de France,

**Considérant** le décès de Monsieur Gérard Wagenutz, 1<sup>er</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau délégué titulaire,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** la nomination de Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire, en tant que délégué titulaire pour le Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité en Ile de France en remplacement de Monsieur Gérard Wagenutz,

**Nomme** les membres suivants :

- Chantal Delamour, Adjoint au Maire, déléguée titulaire,
- Michel Monteiro, Conseiller Municipal, délégué suppléant,

**Dit** que la présente délibération sera notifiée aux intéressés au Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité en Ile de France.

**026-2019 Désignation d'un délégué titulaire au sein du Syndicat des Eaux d'Ile de France**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Gérard Wagenutz il convient de nommer un délégué titulaire au sein du Syndicat des Eaux d'Ile de France. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Gérard Wagenutz, Monsieur Didier Dagonet, Maire, en tant que délégué titulaire.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 014-2014 du 10 avril 2014 portant désignation des représentants communaux pour le Syndicat des Eaux d'Ile de France,

**Vu** la délibération n° 008-2019 du 13 février 2019 portant désignation d'un délégué suppléant pour le Syndicat des Eaux d'Ile de France,

**Considérant** le décès de Monsieur Gérard Wagentruz, 1<sup>er</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau délégué titulaire,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** la nomination de Monsieur Didier Dagonet, Maire, en tant que déléguée titulaire pour le Syndicat des Eaux d'Ile de France en remplacement de Monsieur Gérard Wagentruz,

**Nomme** les membres suivants :

- Délégué titulaire : Didier Dagonet, Maire,
- Délégué suppléant : Michel Monteiro, Conseiller Municipal,

**Dit** que la présente délibération sera notifiée aux intéressés et au Syndicat des Eaux d'Ile de France.

### **027-2019 Désignation d'un délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de Marine**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Gérard Wagentruz il convient de nommer un délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de Marine. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Gérard Wagentruz, Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale, en tant que délégué titulaire.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 017-2014 du 10 avril 2014 portant désignation des représentants communaux pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de Marine,

**Vu** la délibération n° 007-2019 du 13 février 2019 portant désignation d'un délégué suppléant pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de Marine,

**Considérant** le décès de Monsieur Gérard Wagentruz, 1<sup>er</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau délégué titulaire,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,



**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** la nomination de Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale, en tant que délégué titulaire pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de Marine, en remplacement de Monsieur Gérard Wagenutz,

**Nomme** les membres suivants :

- Déléguée titulaire : Malvina Boquet, Conseillère Municipale,
- Délégué titulaire : Michel Monteiro, Conseiller Municipal,
- Déléguée suppléante : Isabelle Oger, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,

**Dit** que la présente délibération sera notifiée aux intéressés et au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de Marine.

**028-2019 Désignation d'un délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Gérard Wagenutz il convient de nommer un délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Gérard Wagenutz, Monsieur Didier Dagonet, Maire, en tant que délégué titulaire.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 005-2014 du 10 avril 2014 portant désignation des représentants communaux pour le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry,

**Vu** la délibération n° 032-2015 du 25 juin 2015 portant désignation d'un délégué titulaire pour le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry,

**Considérant** le décès de Monsieur Gérard Wagenutz, 1<sup>er</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau délégué titulaire,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** la nomination de Monsieur Didier Dagonet, Maire, en tant que délégué titulaire pour le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry en remplacement de Monsieur Gérard Wagenutz,

**Nomme** les membres suivants :

- Délégué titulaire : Didier Dagonet, Maire,
- Déléguée titulaire : Chantal Delamour, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,
- Déléguée titulaire : Isabelle Oger, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,
- Déléguée titulaire : Malvina Boquet, Conseillère Municipale,
- Déléguée suppléante : Maria Marques Fernandes, Conseillère Municipale,
- Délégué suppléant : Michel Monteiro, Conseiller Municipal,

**Dit** que la présente délibération sera notifiée aux intéressés et au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry.

### **029-2019 Désignation d'un délégué suppléant au sein de la Mission Locale de Taverny**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Gérard Wagenutz il convient de nommer un délégué suppléant au sein de la Mission Locale de Taverny. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Gérard Wagenutz, Monsieur Patrice Glandières, en tant que délégué suppléant.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 019-2014 du 10 avril 2014 portant désignation des représentants communaux pour la Mission Locale de Taverny,

**Vu** la délibération n° 010-2019 du 13 février 2019 portant désignation d'un délégué suppléant pour la Mission Locale de Taverny,

**Considérant** le décès de Monsieur Gérard Wagenutz, 1<sup>er</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau délégué titulaire,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** la nomination de Monsieur Patrice Glandières, en tant que délégué suppléant pour la Mission Locale de Taverny en remplacement de Monsieur Gérard Wagenutz,

**Nomme** les membres suivants :

- Déléguée titulaire : Isabelle Oger, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,
- Déléguée titulaire : Malvina Boquet, Conseillère Municipale,
- Déléguée suppléante : Chantal Delamour, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,
- Délégué suppléant : Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

**Dit** que la présente délibération sera notifiée aux intéressés et à la Mission Locale de Taverny.

**030-2019 Désignation d'un délégué titulaire au sein de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Gérard Wagentrutz, il convient de nommer un membre titulaire au sein de la Commission d'Appel d'Offres. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Gérard Wagentrutz, Madame Chantal Delamour qui était jusqu'à présent déléguée suppléante en tant que déléguée titulaire et Madame Isabelle Oger en tant que déléguée suppléante.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 026-2014 du 10 avril 2014 portant désignation des représentants communaux pour la Commission d'Appel d'Offres,

**Vu** la délibération n° 027-2017 du 19 juin 2017 portant sur le remplacement d'un délégué suppléant pour la Commission d'Appel d'Offres,

**Vu** la délibération n° 004-2019 du 13 février 2019 portant désignation d'un délégué suppléant pour la Commission d'Appel d'Offres,

**Considérant** le décès de Monsieur Gérard Wagentrutz, 1<sup>er</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau délégué titulaire,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** la nomination de Madame Chantal Delamour en tant que déléguée titulaire en remplacement de Monsieur Gérard Wagentrutz et Madame Isabelle Oger en tant que déléguée suppléante pour la Commission d'Appel d'Offres,

**Dit** que les délégués à la commission d'Appel d'Offres sont donc :

Délégués titulaires :      Monsieur Didier Dagonet  
    Madame Chantal Delamour  
    Monsieur Patrice Glandières  
    Monsieur Régis Rousseau-Caffier  
 Délégués suppléants :    Madame Isabelle Oger  
    Monsieur Michel Monteiro

**031-2019 Désignation d'un représentant élu au sein du Conseil Communal d'Action Sociale**

Madame Chantal Delamour 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Gérard Wagentrutz, il convient de nommer un représentant élu au sein du Conseil Communal d'Action Sociale. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Gérard Wagentrutz, Madame Isabelle Oger.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 077-2016 du 05 décembre 2016 portant sur la création d'un Comité Consultatif de l'Action Sociale,

**Vu** la délibération n° 078-2016 du 05 décembre 2016 portant sur l'élection des représentants du Comité Consultatif de l'Action Sociale,

**Vu** la délibération n° 012-2019 du 13 février 2019 portant sur l'élection d'un représentant du Comité Consultatif de l'Action Sociale,

**Considérant** le décès de Monsieur Gérard Wagenutz, 1<sup>er</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau représentant,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** la nomination de Madame Isabelle Oger au sein du Comité Consultatif de l'Action Sociale en remplacement de Monsieur Gérard Wagenutz.

**Nomme les membres suivants :**

- Monsieur Didier Dagonet, Président,
- Madame Chantal Delamour, Vice-Présidente,
- Madame Isabelle Oger 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,
- Madame Maria Marques Fernandes, Conseillère Municipale,
- Madame Nathalie Dagonet,
- Madame Anne Lambermont-Ford,
- Madame Annie Dubois,
- Monsieur Thierry Vincent,

**Dit** que la présente délibération sera notifiée aux intéressés,

**032-2019 Désignation d'un représentant élu au sein de la Commission de la Révision des listes Electorales**

Madame Chantal Delamour 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Gérard Wagenutz, il convient de nommer un représentant élu au sein de la Commission de la Révision des listes Electorales. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Gérard Wagenutz, Monsieur Michel Monteiro.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 027-2014 du 10 avril 2014, portant sur l'élection des représentants élus au sein de la Commission de la Révision des listes Electorales,

**Considérant** le décès de Monsieur Gérard Wagenutz, 1<sup>er</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau délégué,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** la nomination de Monsieur Michel Monteiro au sein de la Commission de la Révision des listes Electorales en remplacement de Monsieur Gérard Wagenutz.

**Nomme les membres suivants :**

- Monsieur Didier Dagonet,
- Madame Chantal Delamour,
- Monsieur Michel Monteiro

**Dit** que la présente délibération sera notifiée aux intéressés,

### **033-2019 Désignation d'un représentant communal pour les questions de défense**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Gérard Wagenutz, il convient de nommer un représentant communal pour les questions de défense. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Gérard Wagenutz, Monsieur Michel Monteiro.

**Le Conseil Municipal**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 010-2014 du 10 avril 2014 portant désignation du représentant communal pour les questions de défense,

**Considérant** le décès de Monsieur Gérard Wagenutz, 1<sup>er</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau représentant,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** la nomination de Monsieur Michel Monteiro, en tant que représentant communal pour les questions de défense, en remplacement de Monsieur Gérard Wagenutz.

**Dit** que la présente délibération sera notifiée à intéressé

**.034-2019 Modification du Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur Didier Dagonet, Maire, informe l'assemblée que suite aux décès de Messieurs Gérard Wagenutz et Bertrand Vergnaud, il convient de modifier la page n°10 du Plan Communal de Sécurité et plus particulièrement de l'annuaire d'urgence et propose d'arrêter l'annuaire d'urgence dans l'ordre suivant :

- Monsieur Didier Dagonet
- Madame Chantal Delamour
- Madame Isabelle Oger
- Monsieur Michel Monteiro
- Madame Céline Hachette

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 034-2013 du 11 juin 2013 approuvant le Plan Communal de Sauvegarde

**Vu** les délibérations n° 050-2014 du 02 juillet 2014, n° 025-2016 du 07 avril 2016 et n° 031- 2017 du 19 juin 2017, portant sur la modification du Plan Communal de Sauvegarde,

**Considérant** le décès de Monsieur Gérard Wagenutz, 1<sup>er</sup> adjoint, et Monsieur Bertrand Vergnaud 3<sup>ème</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à leur remplacement et à l'élection de nouveaux représentants,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve**, la modification de la page n°10 du Plan Communal de Sauvegarde et plus particulièrement de l'annuaire d'urgence qui est arrêté dans l'ordre suivant :

- Monsieur Didier Dagonet
- Madame Chantal Delamour
- Madame Isabelle Oger
- Monsieur Michel Monteiro
- Madame Céline Hachette

**035-2019 Approbation du compte-administratif 2018**

Monsieur Patrice Glandières présente le Compte Administratif 2018 qui fait apparaître un excédent global de clôture de 46 064.66 €, composé d'un déficit d'investissement de 93 977.53 € et d'un excédent de fonctionnement de 140 042.19 €.

En section d'investissement le résultat de l'année 2018 fait apparaître un excédent de 66 240.18 €. Il convient d'ajouter à ce résultat, la reprise du déficit constaté en 2017 qui s'élève à 160 217.71 €, ce qui porte le résultat à fin 2018 à un déficit de 93 977.53 €.

En dépenses d'investissement, d'un montant de 213 621.01 € qui sont constituées par :

✓	Les remboursements d'emprunts	4 576.82 €
✓	Les dépenses d'équipements	189 959.39 €
✓	Les frais d'études	19 084.80 €

En recettes d'investissement, d'un montant de 279 861.19 € qui sont constituées par :

✓	Les subventions d'investissement	73 733.91 €
✓	Les emprunts	75 000.00 €
✓	L'excédent de fonctionnement	109 028.31 €
✓	Le F.C.T.V.A et les dotations divers	22 098.97 €

En section de fonctionnement, le résultat de l'année 2018 fait apparaître un excédent de 53 499.69 € auquel il convient d'ajouter la reprise de l'excédent constaté en 2017 qui s'élève à 86 542.50 €, ce qui porte le résultat à fin 2018 à un excédent de 140 042.19 €.

En dépenses de fonctionnement, d'un montant de 390 954.21 €, elles comprennent :

✓	Charges à caractère général	111 224.87 €
✓	Charges de personnel	130 982.54 €
✓	Atténuations de produits	66 355.17 €
✓	Autres charges de gestion courante	82 391.63 €

En recettes de fonctionnement, d'un montant de 444 453.90 €, elles comprennent :

✓	Produits des services	72 483.27 €
✓	Impôts et taxes	324 165.51 €
✓	Dotations et participations	45 246.35 €
✓	Autres produits de gestion courante	439.97 €
✓	Produits divers	2 118.80 €

La Présidence du Conseil Municipal est confiée à Madame Chantal Delamour, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu,** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire M14,

**Considérant** que le compte administratif 2018 a été étudié lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 27 mars 2019,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,** Monsieur Didier Dagonet, Maire, étant sorti au moment du vote,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**Approuve** le compte-administratif 2018 tel qu'il a été présenté :

**I — SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Fonctionnement :</b>	
Recettes 2018	444 453.90 €
Dépenses 2018	390 954.21 €
Résultat exercice 2018	+ 53 499.69 €
Report 2017	+ 86 542.50 €
Résultat cumulé 2018	+ 140 042.19 €

En fonctionnement, il y a un excédent de + 53 499.69 € pour l'exercice 2018 et un excédent cumulé de + 140 042.19€.

**II -- SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Investissement :</b>	
Recettes 2018	279 861.19 €
Dépenses 2018	213 621.01 €
Résultat exercice 2018	+ 66 240,18 €
Report 2017	-160 217.71 €
Résultat cumulé 2018	- 93 977.53 €

En investissement, il y a un excédent de + 66 240.18 € pour l'exercice 2018 et un déficit cumulé de - 93 977.53 €.

Qui entraîne un résultat cumulé en fonctionnement et investissement de +46 064.66 €

**Approuve** les restes à réaliser en recettes de la section d'investissement qui s'élèvent a + 27 000.00 €

**036-2019 Approbation du compte de gestion 2018**

Monsieur Patrice Glandières donne le détail du Compte de Gestion 2018. Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget général de la commune pour 2018.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire M14,

**Considérant** que le compte de gestion 2018 a été étudié lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** le compte de gestion 2018 de la commune de la commune de Béthemont-la-Forêt, établi par le Trésorier Principal de Franconville pour l'année 2018 :



**I — SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Fonctionnement :</b>	
Recettes 2018	444 453.90 €
Dépenses 2018	390 954.21 €
Résultat exercice 2018	+ 53 499.69 €

**II -- SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Investissement :</b>	
Recettes 2018	279 861.19 €
Dépenses 2018	213 621.01 €
Résultat exercice 2018	+ 66 240,18 €

**037-2019 Affectation des résultats**

Monsieur Patrice Glandières rappelle que l'assemblée délibérante vote le Compte Administratif de l'exercice comptable clos, constate les résultats, puis décide de leur affectation. Celle-ci doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents et ensuit le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde est affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

Il est rappelé que le Compte Administratif 2018, voté précédemment présente un excédent de fonctionnement de 140 042.19 € et un déficit d'investissement de 93 977.53 €

Compte tenu des restes à réaliser et du déficit d'investissement 2018, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2018 de la manière suivante :

- ✓ Excédent de fonctionnement capitalisé – 1068 : 66 977.53 €
- ✓ Dépense du résultat d'investissement reporté – Chap 001 : 93 977.53 €
- ✓ Excédent de fonctionnement reporté – Chap 002 : 73 064.66 €

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire M14,

**Vu** la délibération du 11 avril 2019 adoptant le Compte Administratif 2018,

**Considérant** qu'il convient d'affecter le résultat du Compte Administratif 2018 sur l'exercice 2019,

**Considérant** que le Compte administratif 2018 présente un excédent de fonctionnement de 140 042.19 €, qu'il convient d'affecter sur l'exercice 2019,

**Considérant** que l'affectation des résultats a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** l'affectation de résultats comme tel :

- l'inscription de 73 064.66 € au chapitre 002 excédents de fonctionnement reporté,
- l'inscription de 93 977.53 € au chapitre 001 dépense du résultat d'investissement reporté,
- l'inscription de 66 977.53 € à l'article 1068-excédent de fonctionnement.

### **038-2019 Approbation du Budget Primitif 2019**

Monsieur Glandières présente le budget primitif 2019 il proposé d'approuver le budget primitif 2019 par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, qui se répartit comme tel :

Le budget d'investissement, d'un montant de 172 168.07 € qui est constitué :

En dépenses :

✓	Les remboursements d'emprunts	7 100.00 €
✓	Le solde d'exécution d'investissement	93 977.53 €
✓	Les immobilisations incorporelles	5 000.00 €
✓	Les immobilisations corporelles	66 090.54 €

En recettes :

✓	Les subventions d'investissement	43 490.54 €
✓	Le virement de la section de fonctionnement	36 700.00 €
✓	L'excédent de fonctionnement	66 977.53 €
✓	Les dotations divers	25 000.00 €

Le budget de fonctionnement, d'un montant de 466 020.56 € qui est constitué :

En dépenses :

✓	Charges à caractère général	119 100.00 €
✓	Charges de personnel	139 150.00 €
✓	Atténuations de produits	66 438.00 €
✓	Dépenses imprévues	15 044.60 €
✓	Virement en section investissement	36 700.00 €
✓	Autres charges de gestion courante	87 087.96 €
✓	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
✓	Charges financières	1 500.00 €

En recettes

✓	Reports	73 064.66 €
✓	Produits des services	54 640.00 €
✓	Impôts et taxes	300 050.90 €
✓	Dotations et participations	37 765.00 €
✓	Autres produits de gestion courante	500.00 €

**Soit** un budget total équilibré en recettes et en dépenses de 638 188.63 €.

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le budget primitif 2019 a été étudié lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 27 mars 2019,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** le budget primitif 2019 tel que présenté :

<b>Fonctionnement :</b>			
<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes :</b>	
<b>011 Charges à caractère général</b>	119 100.00 €	<b>002 Reports 2018</b>	73 064.66 €
<b>012 Charges de personnel</b>	139 150.00 €	<b>70 Produits de service</b>	54 640.00 €
<b>014 Atténuations de produits</b>	66 438.00 €	<b>73 Impôts et Taxes</b>	300 050.90 €
<b>022 Dépenses imprévues</b>	15 044.60 €	<b>74 Dotations et participations</b>	37 765.00 €
<b>023 Virement en section investi.</b>	28 327.60 €	<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	500.00 €
<b>65 Autres charges de gestion</b>	87 087.00 €		
<b>67 Charges exceptionnelles</b>	1 000.00 €		
<b>66 Charges financières</b>	1 500.00 €		
<b>Total de la section</b>	<b>466 020.56 €</b>	<b>Total de la section</b>	<b>466 020.56 €</b>

<b>Investissement :</b>			
<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes :</b>	
<b>001 Solde d'exécution d'inv.</b>	93 977.53 €	<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>	36 700.00 €
		<b>1068 Excédent de fonctionnement</b>	66 977.53 €
<b>16 Emprunts remboursement du capital</b>	7 100.00 €	<b>10 Dotations fonds divers</b>	25 000.00 €
<b>20 Immobilisations Incorporelle</b>	5 000.00 €	<b>13 subventions d'investissement</b>	43 490.54 €
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	66 090.54 €		
<b>Total de la section</b>	<b>172 168.07 €</b>	<b>Total de la section</b>	<b>172 168.07 €</b>

**Soit** un budget total équilibré en recettes et en dépenses de 638 188.63 €.

### **039-2019 Vote des taux d'imposition 2019**

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal, précise que les taux sont déjà élevés par rapport à des communes de la même strate. Pour cette année il n'est pas nécessaire d'augmenter le produit des quatre taxes pour équilibrer le budget primitif 2019, aussi, il est proposé aux Élus de ne pas augmenter les contributions au titre de l'année 2019.

En conséquence le produit attendu des quatre taxes pour l'année 2019 est de 256 819.00 €:

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que l'approbation des taux d'imposition 2019 a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Adopte** les taux d'imposition locale pour l'année 2019 comme suit :

	Bases effectives 2018	Taux imposition 2018	Base prévisionnelles 2019	Taux votés en 2019	Produit correspondant pour 2019
<b>Taxe d'habitation</b>	859 402	17.20	887 300	17.20	152 616 €
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	526 297	16.66	542 800	16.66	90 430 €
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	7 913	119.51	7 800	119.51	9 322 €
<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>	43 706	14.63	30 400	14.63	4 448 €
<b>Total</b>					<b>256 816 €</b>

#### **040-2019 Attribution des subventions aux syndicats au titre de l'année 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année une ligne de crédit est ouverte pour financer les syndicats ainsi que les organismes publics dont la commune est adhérente.

A la vue des éléments que ces organismes nous ont fournis il est proposé au Conseil Municipal de financer les organismes suivants : Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry ; Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains ; ALSH Frépillon ; Centre de Loisirs de Baillet en France pour un montant de 55 000.00 €.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que l'attribution des subventions aux syndicats au titre de l'année 2019 a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune comme suit :

**A l'article 6554 - chapitre 65 :**

- Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry (SIRES)
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE)
- Participation ALSH Frépillon
- Participation au centre de loisirs de Baillet en France

Total : 55 000.00 €

**041-2019 Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année une ligne de crédit est ouverte pour financer les associations qui en ont fait la demande.

A la vue des éléments que ces organismes nous ont fournis il est proposé au Conseil Municipal de financer les organismes suivants : Union départementale des Sapeurs-Pompiers ; Association des Secrétaires Généraux du Val d'Oise ; Association de la Fête de la Campagne ; Association les Chemins de la Musique ; Association Les Croqueurs de Pommes ; Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale ; Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie ; Mission Locale de Taverny pour un montant de 1 500.00 €.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2019 a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune comme suit :

**A l'article 6574 - chapitre 65 :**

- Union départementale des Sapeurs-Pompiers
- Association des Secrétaires Généraux du Val d'Oise
- Association de la Fête de la Campagne
- Association les Chemins de la Musique
- Association Les Croqueurs de Pommes
- Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN)
- Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)
- Mission Locale de Taverny

Total : 1 500.00 €

**042-2019 Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Monsieur Didier Dagonet, Maire, rappelle à l'assemblée que lors du Conseil Municipal du 13 février dernier avait fixé le ratio pour l'avancement de grade à 100%. Deux agents peuvent prétendre à un avancement de grade, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu**, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

**Vu**, l'avis du comité technique paritaire.

**Vu** la délibération n° 032-2017 du 19 juin 2017, relative à la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal au titre de l'année 2017,

**Considérant** l'évolution de carrière du personnel communal,

**Considérant** qu'il est proposé à l'assemblée délibérante de supprimer 1 poste Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe Catégorie C et 1 poste Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe Catégorie C et de créer 1 poste Adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe de Catégorie C et 1 poste Adjoint administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe de Catégorie C

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** le tableau des effectifs tel qu'il est arrêté et précise qu'il sera transmis à Monsieur Le Trésorier Payeur :

Grade d'emploi	Effectif budgétaire :	Effectif pourvu :	Effectif dont nombre d'agent à temps non complet :
<b>Filière Technique :</b>			
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe Catégorie C	2	2	1
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe Catégorie C	1	1	
<b>Filière administrative :</b>			
Adjoint administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe Catégorie C	1	1	

**Dit** que la délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet, Monsieur Le Trésorier Payeur et au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

**043-2019 Schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, tel qu'il a été examiné en bureau communautaire le 21 février 2019.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République », dite loi NOTRE ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 de « réforme des collectivités territoriales », a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

**Considérant** que la loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit que le rapport relatif aux mutualisations de services et le projet de schéma de mutualisation devront être transmis pour avis aux conseils municipaux des communes-membres.

**Considérant** que ce projet de schéma de mutualisation a été présenté en Bureau Communautaire du 21 février 2019 et transmis aux maires des communes-membres le 13 mars 2019, afin que les conseils municipaux soient appelés à délibérer pour avis conformément à la loi.

**Considérant** que les Conseils municipaux des communes-membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ce projet et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

**Considérant** qu'il sera ensuite proposé à l'adoption des Conseillers communautaires lors du prochain Conseil Communautaire.

**Considérant** que la mutualisation constitue un enjeu majeur pour la conduite des politiques publiques menées sur son territoire et pour l'articulation des relations entre l'intercommunalité et ses communes-membres.

**Considérant** que le schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes a été étudié lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** le rapport sur le schéma de mutualisation tel qu'il est présenté,

**044-2019 Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts dans le cadre du fond de concours 2019**

Monsieur le Maire, précise que dans le cadre de la préparation budgétaire 2019, il a été décidé de faire une première tranche de travaux de voirie rue de la Vieille France entre le RD 44 et la rue des Petits Pavés. Les travaux sont estimés à 160 813.50 € HT et il est proposé de demander une somme de 10 500.00 € à la Communauté de Communes dans le cadre du fond de concours voirie.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le projet de la commune de réaliser des travaux de voirie rue de la Vieille France entre la rue des Petits Pavés et la RD 44 pour un montant estimé de 160 813.50 euros HT

**Considérant** que la demande de fond de concours a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 07 juin 2018,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** le plan de financement comme suit :

- coût prévisionnel de l'opération : 160 813.50 € H.T
- Fond de concours de la CCVO3F : 10 500.00 €
- Part communale : 150 313.50 €

**Autorise** le Maire à faire la demande de subvention auprès de la CCVO3F et signer tous les actes afférents,

**Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

**045-2019 Demande de subvention pour les travaux d'enfouissement des réseaux auprès du SMDEGTVO au titre de l'année 2019**

Monsieur le Maire, précise que dans le cadre de la préparation budgétaire 2019, il a été décidé de faire la seconde tranche de travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Vieille France entre la rue des Petits Pavés et la place de la Pompe.

Les travaux sont estimés à 229 250.00 € HT, il est proposé de demander une subvention au SMDEGTVO pour la réalisation de ces travaux a raison de 40% du montant HT des travaux relatifs à la distribution publique d'électricité, 15% du montant HT des travaux relatifs au réseau téléphonique et de 15% du montant HT des travaux relatifs à l'éclairage public.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** qu'il est proposé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Vieille France entre la rue des Petits Pavés et la rue de la Croix Frileuse pour un montant estimé de 229 250.00 € HT,



**Considérant** qu'il est proposé de demander une subvention au SMDEGTVO à raison de :  
 - 40% du montant HT des travaux relatifs à la distribution publique d'électricité,  
 - 15% du montant HT des travaux relatifs au réseau téléphonique,  
 - 15% du montant HT des travaux relatifs à l'éclairage public,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Vieille France entre la rue des Petits Pavés et la rue de la Croix Frileuse,

**Autorise** le Maire à faire la demande de subvention auprès du SMDEGTVO et à signer tout acte afférent,

**Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune,

**046-2019 Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre dispositif ARCC pour les travaux de voirie rue de la Vieille France entre la RD 44 et la rue des Petits Pavés**

Monsieur le Maire, précise que dans le cadre de la préparation budgétaire 2019, il a été décidé de faire une première tranche de travaux de voirie rue de la Vieille France entre le RD 44 et la rue des Petits Pavés.

Les travaux sont estimés à 160 813.50 € HT, il est proposé de demander une subvention la plus large possible au Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre dispositif ARCC.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** qu'il est proposé de réaliser des travaux de voirie rue de la Vieille France entre la rue des Petits Pavés et la RD 44 pour un montant estimé de 160 813.50 euros HT

**Considérant** qu'il est proposé de demander une subvention la plus large possible au Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif ARCC

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 27 mars 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

**Approuve** les travaux de voirie rue de la Vieille France entre la rue des Petits Pavés et la RD 44,

**Autorise** le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise et à signer tout acte afférent,

**Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune,

## **B – Question diverses**

- 1) Point sur les travaux d'assainissement : à ce jour, il n'y a pas de retard sur l'exécution des travaux malgré les petits problèmes techniques rencontrés par l'entreprise, notamment sur la commune de Chauvry avec la découverte d'un aqueduc sur le RD 44 Face au Château.  
Chaque semaine, une réunion de chantier a lieu pour faire les mises au point techniques entre les entreprises, les services du SIARE et les communes, à cette occasion le planning est ajusté et modifié pour ne pas perdre de temps sur le déroulement des travaux. Ce planning est consultable sur le site de la commune.  
Nous avons organisé avec le SIARE en Mairie de Béthemont-la-Forêt à ce jour 4 demi-journées de réunion individuelle sur rendez-vous pour les personnes qui souhaitaient des précisions sur leurs travaux en domaine privé, cette opération a rencontré un vif succès, et a permis d'éclaircir certaines situations.  
Concernant les travaux pour permettre le passage des canalisations d'assainissement sur le terrain communal situé entre le chemin des Clos et l'allée des Châtaigniers, nous avons reçu il y a quelques semaines l'avis des services de l'état pour les travaux de bucheronnage. Aussi, un arrêté a été réalisé pour autoriser ces travaux préparatoires en reprenant les avis des services de l'état. L'arrêté a été transmis au syndicat du SIARE afin qu'ils puissent procéder à ces travaux.
- 2) Point sur les dépôts sauvages : depuis quelque temps, nous ne pouvons que constater une reconnaissance de dépôts sauvages sur le territoire de notre village, nous ne pouvons que regretter et déplorer ce comportement irrespectueux de quelques individus qui souillent notre environnement.

Pour résorber ces dépôts sauvages la commune a sollicité différents organismes suivant la localisation de ces dépôts.

Les dépôts situés en forêt domaniale de Montmorency comme les dépôts situés sur les parkings forestiers entre Taverny et Béthemont-la-Forêt ou entre Chauvry et notre village sont de la compétence de l'ONF. A chaque fois que nous constatons un dépôt, celui-ci est transmis aux services de l'ONF pour qu'ils procèdent à son évacuation, malheureusement nous ne pouvons que constater que la réactivité de l'ONF n'est pas à la hauteur de nos espérances.

Les dépôts localisés le long de la départementale RD 44 sont quant à eux traités par les services du Département, nous ne pouvons que déplorer leur manque de réactivité, quand nous constatons que le dépôt situé entre les communes de Chauvry et Baillet en France est présent depuis le début de l'année et ne fait que de s'agrandir.

Enfin pour les dépôts qui sont sur le domaine public ou privé de la commune, ce sont les services de la Communauté de Commune qui procèdent à leur enlèvement généralement assez rapidement.

A chaque fois que nous constatons la présence de dépôts sauvages et qu'il nous est permis d'identifier le propriétaire de ces déchets, la commune fait appel à la Gendarmerie pour lancer une procédure d'infraction pour être ensuite transmise au tribunal. Malheureusement, peu de plaintes aboutissent.

Devant le manque de réactivité des services du Département et de l'ONF Monsieur le Maire prendra contact avec ces services pour faire un point sur cette situation préoccupante et voir avec ces services ce qui peut être entrepris pour améliorer la situation.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR  
LA SEANCE EST LEVEE A 22h00**

Le Maire Didier Dagonet	
1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire Chantal Delamour	
2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire Isabelle Oger	
Conseiller Municipal Patrice Glandières	
Conseiller Municipal Régis Rousseau-Caffier	
Conseillère Municipale Malvina Boquet	
Conseillère Municipale Maria Marques Fernandes	
Conseiller Municipal Michel Monteiro	